

PROTOCOLE SANITAIRE

des établissements de l'ensemble scolaire Saint-Benoît

Élèves | Parents d'élèves | Personnel enseignant | Personnel OGEC

Préambule

L'épidémie de Covid-19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des familles et des élèves pour limiter la propagation du virus. Ce protocole a pour objet de préciser les modalités de l'accueil des élèves dans nos établissements.

Nous rappelons que, dans ce contexte particulier de la pandémie de Covid-19, les préoccupations sanitaires priment sur les considérations pédagogiques.

Présentation

Le présent guide précise les modalités pratiques de fonctionnement de nos établissements scolaires à compter de la rentrée scolaire 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage sont assouplies.

Il repose sur les prescriptions émises par le Ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique, en dernier lieu le 7 juillet 2020, ainsi que sur les dispositions réglementaires en vigueur à la date de la rentrée.

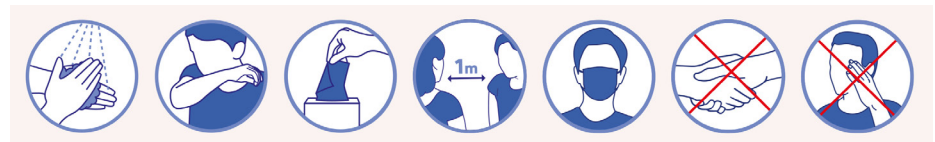
Préalable

- **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.**
- **Les personnels** doivent s'appliquer les mêmes règles.
- **Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs** peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

CHAQUE ACTEUR S'ENGAGE à adopter une attitude responsable, soucieuse de sa santé et de celle des autres membres de la communauté.

Il n'incombe pas aux chefs d'établissement, aux enseignants et aux personnels OGEC de nos établissements de garantir l'absence de toute exposition à un risque de contamination, mais de l'éviter le plus possible. Aussi, afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des acteurs de l'ensemble scolaire Saint-Benoît (élèves et adultes), nos établissements s'engagent à respecter rigoureusement ce protocole pour permettre à chacun d'évoluer en toute sécurité et sérénité.

Toute personne qui ne respecterait pas ce protocole se verra refuser l'accès à l'ensemble scolaire Saint-Benoît.

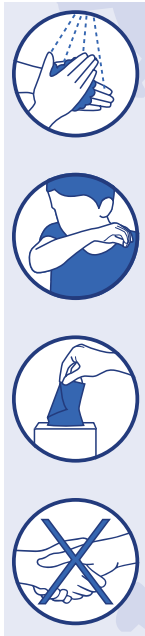
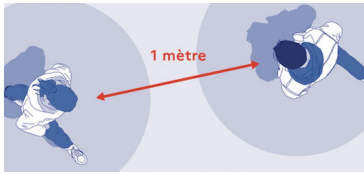


ACCÈS quotidien à nos établissements et principes de FONCTIONNEMENT

Les élèves de plus de 11 ans ainsi que tous les adultes DOIVENT PORTER UN MASQUE DE PROTECTION en entrant dans les établissements de l'ensemble scolaire Saint-Benoît, et tout le temps de leur présence sur place dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe.

- **Les déplacements du domicile à l'établissement** se réalisent à pied, en voiture ou par le biais des transports en commun. La circulation en 2 roues (trottinettes, vélos, scooter, skates,...) est autorisée pour rejoindre le collège ou les deux sites du lycée.
- **A l'arrivée dans un établissement, l'élève ou l'adulte se lave les mains au savon ou les désinfecte avec une solution hydroalcoolique.**
- **L'ensemble des cours est assuré en classe entière du lundi au samedi midi**, suivant l'emploi du temps de chaque classe distribué à la rentrée et respectant aussi les horaires d'ouverture et de fermeture de chaque site de l'ensemble scolaire (site Notre-Dame, site Collégiale, site Université).
- **Lors de chaque entrée en classe, les élèves et les adultes doivent se désinfecter les mains** avec la solution hydroalcoolique présente dans la salle puis **désinfecter leur poste de travail** (table, chaise, clavier souris écran d'ordinateur...) avec le matériel mis à leur disposition soit avant de s'y installer, soit en quittant la salle. **La chaise est retournée par l'élève sur sa table**, chaque jour à la dernière heure de cours sous la surveillance de l'enseignant, pour permettre le nettoyage de la salle de classe.
- **En classe**, les cours ont lieu fenêtres et portes ouvertes dans la mesure du possible.
- **Lors des temps de pause ou récréations, il est interdit de boire au robinet. Les élèves et les adultes se munissent donc d'une bouteille d'eau personnelle.**
- **La demi-pension** est organisée en respectant le protocole du Ministère de l'Éducation Nationale et notamment en respectant les gestes barrière.
- **A la fin de la journée**, les élèves ou adultes quittent l'établissement sans s'y attarder.
- **Les jeunes présents à l'internat Saint-Benoît respectent toutes les consignes sanitaires citées dans ce protocole** et sont tous logés en chambre individuelle avec wc et douche personnelle.
- **Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux** sont renforcées quotidiennement.

PROTOCOLE SANITAIRE des établissements de l'ensemble scolaire Saint-Benoît



LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans les espaces clos (bureaux administratifs, salles de classe, laboratoires, ateliers, cdi, restaurants scolaires, internats, etc.), la **distançiation physique n'est plus obligatoire** lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. **Les espaces sont organisés autant que possible de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.**

Dans les espaces extérieurs, la distançiation physique ne s'applique pas.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRE

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. Les parents sont invités à fournir à leur enfant des mouchoirs en papier à utilisation unique.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- lors de toute entrée dans une salle de classe ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Le port du masque

Pour les ÉLÈVES

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé ; des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;
- pour les COLLÉGIENS/LYCÉENS, le port du masque est OBLIGATOIRE en lieu clos comme en extérieur ; bien entendu le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives).

Il appartient aux parents de fournir à leur enfant deux masques de protection pour chaque jour de présence dans leur établissement.

Pour les PERSONNELS enseignants et non enseignants

Le port du masque est OBLIGATOIRE en lieu clos comme en extérieur.



La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente. Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).



Attitude à adopter au sein des établissements



Si apparition de SYMPTÔMES Covid-19 chez un élève ou adulte :

- **isolement immédiat de l'élève ou de l'adulte à l'infirmerie** de l'établissement avec un masque de protection et respect des gestes barrière ;
- les parents/responsables légaux de l'élève sont appelés par l'établissement ; ils viennent chercher leur enfant ;
- un nettoyage-désinfection minutieux des sols et des surfaces est immédiatement effectué et toutes les pièces devront être aérées ;
- l'élève ne peut revenir en classe qu'après un avis médical communiqué à l'établissement ; l'adulte ne peut revenir dans l'établissement qu'après un avis médical communiqué à la direction de l'établissement ;
- en cas de test positif au Covid-19, des démarches plus strictes seraient alors mises en place.

PROTOCOLE SANITAIRE des établissements de l'ensemble scolaire Saint-Benoît



LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. Les personnels ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque durant leurs déplacements.

De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est plus obligatoire. Toutefois, les collégiens et les lycéens doivent porter un masque si la distanciation entre élèves ne peut être garantie.



LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Ils sont organisés selon les principes suivants :

- un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tableaux...) est réalisé de façon régulière ;
- un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, labos et autres espaces communs (chaises et bureaux notamment) est réalisé au minimum une fois par jour ;
- les tables des restaurants scolaires sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, la direction de l'établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Les parents



sont informés clairement :

- des conditions de fonctionnement de l'ensemble Saint-Benoît à la rentrée ;
- de leur rôle dans la mise en place et le respect des gestes barrière au quotidien (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves.

Les élèves

Le jour de la rentrée scolaire, les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Les adultes en charge des élèves ont pour mission de les sensibiliser au respect de l'application des gestes barrière dans l'enceinte des établissements. Cette sensibilisation s'effectue également par le biais de l'affichage au sein des bâtiments utilisés. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont informés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge.



Elodie BERNARD
Chef d'établissement
ÉCOLE Saint-Martin

Pierre HAMARD
Chef d'établissement
ÉCOLE Sainte-Agnès

Gérard RIBOUX
Chef d'établissement
COLLÈGE LYCÉE PRÉPA Saint-Benoît

www.saintbenoitangers.org